

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_022

Élection du Président

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Sainte-Énimie, sous la présidence de Esther CHUREAU.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Sylvain MOLINES, Jérémy RAMOND, Carine COUVE, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérôme VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric DESCOTTE, François LEROY, Eric SAQUET, Patrick SALSON, Jean-Jacques ACHACHE, Tony BEDEL, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Philippe CAVALIER, Nicolas GALIERES, Alain CHMIEL, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Jean BLANCHOT, Isabelle CARTAILLAC, Josian FRAYSSE, Frédéric BARASCUD

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOURASSEAU

Date de convocation : 11 mai 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 28	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°SOUS-PREF-2026-083-001 du 24 mars 2026 pris par la préfète de l'Aveyron et les préfets du Gard et de la Lozère portant modification des statuts du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont,

Vu les délibérations suivantes des communautés de communes membres du syndicat portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du comité syndical du Syndicat mixte du Tarn-amont :

- du 16 avril 2026 de la Communauté de communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn,
- du 30 avril 2026 de la Communauté de communes Causse-Aigoual-Cévennes-Terres solidaire,
- du 29 avril 2026 de la Communauté de communes des Causse à l'Aubrac,
- du 16 avril 2026 de la Communauté de communes Cévennes au Mont-Lozère,
- du 15 avril 2026 de la Communauté de communes Gorge-Causse-Cévennes,
- du 5 mai 2026 de la Communauté de communes Larzac et Vallées,
- du 3 avril 2026 de la Communauté de communes du Lévêzou,
- du 29 avril 2026 de la Communauté de communes Millau-Grands causses,
- du 10 avril 2026 de la Communauté de communes Mont-Lozère,
- du 2 avril 2026 de la Communauté de communes Muse et Rapse du Tarn,
- du 22 avril 2026 de la Communauté de communes du Pays-Viganais,

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de réception de l'AR: 26/05/2026

048-200080547-DE_2026_022-DE

A G E D I

- du 16 avril 2026 de la Communauté de communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons,

Après que Mme Esther CHUREAU, doyenne de l'assemblée, ait procédé à l'appel nominal des délégués désignés, conformément à l'article 7 des statuts du syndicat mixte et aux délibérations des communautés de communes membres,

Se déclare installé,

Procède à l'élection du Président selon les modalités suivantes :

Mme Esther CHUREAU, préside l'élection du Président et précise les opérations en rappelant que :

- sont électeurs, pour l'ensemble des scrutins visant à élire le Président, les 24 délégués présents ou représentés du comité syndical,
- sont éligibles, pour l'ensemble des sièges du bureau, tout délégué titulaire du comité syndical,
- la durée du mandat de chaque délégué suit celle du mandat au titre duquel il siège,
- le Président, les Vice-Présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés ; si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et, si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, c'est le plus âgé qui est déclaré élu.

Monsieur Sylvain MOLINES et Madame Jaclyn MALAVAL sont désignés assesseurs pour procéder aux dépouillements des votes.

Mme Esther CHUREAU fait un appel à candidature.

Est candidat : Thierry SOLIER

Chaque délégué votant se voit remettre un papier blanc sur lequel il écrit lisiblement son choix. À l'appel de son nom, il vient déposer son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

Résultats du premier tour de scrutin pour l'élection du Président

Nombre de bulletins trouvé dans l'urne : 24

À déduire – bulletins blancs : 2

À déduire – bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Résultat du vote

A obtenu :

Thierry SOLIER : 22 voix

Thierry SOLIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Thierry SOLIER déclare accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de l'assemblée.

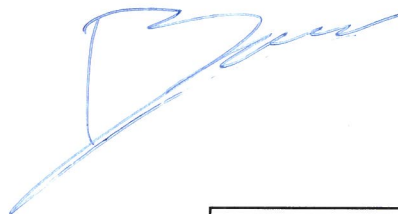
Date de transmission de l'acte: 26/05/2026 Date de reception de l'AR: 26/05/2026 048-200080547-DE_2026_022-DE A G E D I
--

Ainsi fait et délibéré à Sainte-Énimie, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Présidente, Esther CHUREAU



La Secrétaire de séance, Anne-Sophie BOURASSEAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26/05/2026
et publié ou notifié
le 01/06/2026

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026
Date de reception de l'AR: 26/05/2026
048-200080547-DE_2026_022-DE
A G E D I

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
VENDREDI 22 MAI 2026 – 9H30 – SAINTE-ÉNIMIE

DÉCOMPTÉ DES VOIX RELATIVES AUX VOTES

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Assesseur(s) : Sylvain MOLINES et Jaclyn MALAVAL

Candidat(s) :

1 - THI SOLIER ☒ ☒ ☒ ☒ L

2 -

3 - Blanc ☒

Résultats de scrutin :

Nombre de votants (nombre de bulletins dans l'urne)	24
À déduire - bulletins blancs	2
À déduire - bulletins nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry Solier	22	Vingt deux

Est élu président : M. Thierry Solier

SIGNATURE DES ASSESSEURS :

